

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00339

Numéro SIREN : 490 433 810

Nom ou dénomination : JR FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2018 sous le numéro de dépôt 19430

JR FINANCES
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 40 Rue de la Désirée
17000 LA ROCHELLE
490.433.810 RCS LA ROCHELLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{er} AOUT 2018

Le 1^{er} août 2018 à 18 heures, les associés de la société JR FINANCES se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société à LA ROCHELLE (17000), 40 Rue de la Désirée, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Julien ROBINEAU, Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions ayant le droit de vote.

Par conséquent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions soumis à l'assemblée.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, la présidente met aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société, pour une durée de six exercices à compter de ce jour, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31.12.2023 :

- la société EXCO VALLIANCE AUDIT, domiciliée à PERIGNY (17180), 3 Avenue Bernard Moitessier, représentée par Monsieur Franck HUYGUES, ès-qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société EXCO VALLIANCE AUDIT, représentée par Monsieur Franck HUYGUE, accepte le mandat qui vient de lui être confié.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

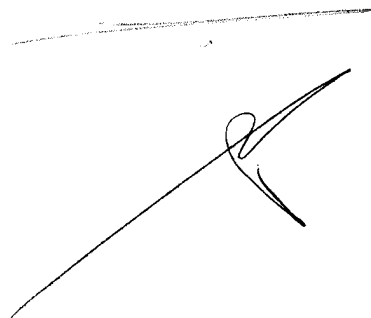
DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a short vertical stroke.